



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 2 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2012366-0001 - Du 31 décembre 2012- Arrêté portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage 2013

..... 1



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales
Modernisation et administration générale

ARRÊTÉ du 31 DEC. 2012

**Portant publication de la liste par établissement ou par organisme
des premières formations technologiques et professionnelles
ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe
d'apprentissage 2013**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code du Travail, notamment ses articles L6241-1 à L6242-6 et son article R6241-3 ;

VU la loi n° 71-758 du 16 juillet 1971 modifiée relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

VU le décret n° 72-283 du 12 avril 1972 modifié relatif à la taxe d'apprentissage et portant application des dispositions de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée ;

VU les circulaires interministérielles du 24 août 2006 et du 10 septembre 2009 relatives à la *publication des listes par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles* ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine ;

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER – La liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage en Aquitaine, est établie, pour l'année 2013, conformément au tableau annexé.

ARTICLE 2 – Cette liste est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Aquitaine : <http://www.aquitaine.gouv.fr/Vos-demarches/Taxe-d-apprentissage-en-Aquitaine>.

ARTICLE 3 - Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 DEC. 2012

Le Préfet de Région,

Michel DELPUECH